

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 18

Nombre de voix par procuration : 2

Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTE :

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°21/2022**

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Date de la convocation du Comité syndical : dix novembre deux mille vingt-deux

Le **22 NOV. 2022**

Date de la séance du Comité syndical : dix-sept novembre deux mille vingt-deux

Bureau du courrier

Membres présents :

Éric PICARD, Président,

Rémi ANDRÉ, Alexandre BENEZET, Didier BOUCHET, Jean-Luc CALMELLY, Michel CASTANIER, Nelly DAUDÉ, Hubert FONTAINE, Noël LAFOURCADE, Jean-Paul ITIER, Philippe MARTIN, Pierre PLAGNARD, Alain RAYNALDY (ayant reçu procuration de Didier VIGOUROUX), Jean-Louis RECOUSSINES, Christian SAINT-LÉGER (ayant reçu procuration de Laurent SUAU), Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, Bernard SCHEUER, Christine VERLAGUET.

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Florian BONIELLO, Lionel FABRE, Pierre-Etienne VIGUIER, Vincent THOMAS, Guillaume CANAR (SMLD).

Secrétaire de séance : Bernard SCHEUER**OBJET : Demande de subventions de fonctionnement**

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2023, il est proposé de solliciter le concours financier le plus élevé possible auprès de l'Union européenne, de l'État, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, des Conseils départementaux de la Lozère, de l'Aveyron et du Cantal, de la Région Occitanie et de tous financeurs potentiels pour :

- Le financement de l'animation et de la mise en œuvre du SAGE *Lot amont*,
- Le financement de l'animation et de la mise en œuvre du contrat de rivière du *Lot amont*,
- Le financement du suivi et de la gestion des milieux aquatiques (postes techniciens).

Le plan de financement prévisionnel (comprenant les frais de personnel, et de structure, dont carburant, amortissement, assurance des véhicules, nuitées, repas, communication,...) de ces missions est estimé comme suit :

	Agence de l'eau	Région	État (VTA)	Autofinancement	TOTAL
SAGE <i>Lot amont</i> 2022-2023	55 335 € (70%)	-	-	23 715 € (30%)	79 050 €
Contrat de rivière du <i>Lot amont</i> 2023	61 600 € (70%)	8 800 € (10%)	-	17 600 € (20%)	88 000 €
Postes de techniciens 2023	114 500 € (50%)	-	15 000 €	99 500 € (43%)	229 000 €

Ainsi, il convient d'autoriser le Président à signer tout document afférent.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire

Pour extrait conforme

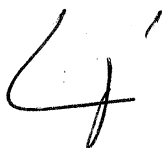
après dépôt en Préfecture, le 22 novembre 2022

Fait et publié à La Canourgue le 18 novembre 2022

Le Président,

Le Président,

Éric PICARD


SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU

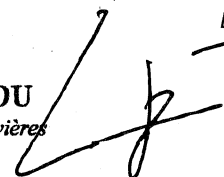
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières

38 Trémoulis

48500 LA CANOURGUE

Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66

mail : contact@sml.d.fr



Éric PICARD

Paraphe :

page n° - 36 -